

LOU PASSADOU

 Your local link  Bindeglied  "Le Trait d'Union"



*Dessin réalisé par les enfants de l'école maternelle de Bedoin
sur le thème de la découverte de leur environnement (voir page 2)*

Le projet du Ventoux. A l'école de la forêt



Le projet est né de l'initiative d'un groupe d'enseignants de l'école maternelle de Bedoin et du collège de Mazan. L'objectif était de faire découvrir aux enfants leur environnement immédiat à travers la réalisation et le balisage d'un sentier dans le Mont Ventoux. Pour illustrer ce tracé, une brochure et une fiche technique sont réalisées par les élèves en participation avec l'ONF et l'ONCFS (1). La réalisation du projet a amené les élèves à se rencontrer une première fois à Bedoin avec les 4èmes du collège de Mazan qui ont raconté aux petits les contes qu'ils ont écrits. Véronique de l'ONF avait aussi préparé des ateliers sur la vie dans la forêt.

Le 7 mai 2007, une seconde rencontre aura lieu sur le sentier entre les « grands » et les « petits » afin de finaliser les 3 sentiers (1 ado-adulte, 1 pour les enfants à partir de 5 ans et 1 pour les tout-petits).

L'inauguration aura lieu avec tous les partenaires le 16 juin 2007.

Parallèlement, une expo-livre réalisée par les élèves de 4ème, se tiendra à l'Office du tourisme de Bédoin en juin, témoignage du travail réalisé.

(1) ONF = (Office National de la Forêt)

ONCFS = (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

Collier magique

C'est l'histoire d'une petite fille qui s'appelait Émilie.

Elle avait huit ans et vivait chez sa grand-mère dans le village de Bedoin. La petite fille était malheureuse car sa grand-mère était très méchante ; elle l'obligeait à faire le ménage, le repassage, la cuisine et même les courses.

Un jour, Émilie était partie se promener dans la forêt du Mont Ventoux pour ramasser du petit bois. Au bout d'un moment, elle se rendit compte qu'elle était très en retard et qu'elle était perdue. La petite Emilie était fatiguée et elle avait très soif et très peur.

Peu de temps après elle aperçut un cerf qui était grand et fort. L'animal lui proposa de l'amener à la Font

d'Anjou où elle pourrait se désaltérer. Arrivée à la fontaine, Émilie vit quelque chose au fond de l'eau ; c'était beau et ça brillait !

Elle s'aperçut que c'était un collier, elle le prit et voulut le montrer au cerf mais celui-ci avait disparu. La fillette retrouva son chemin. Elle arriva chez elle, sa grand-mère l'attendait. Cette dernière était très en colère et criait beaucoup. Puis Émilie lui dit :

« - Mais mamé, il est pour toi ce collier.

-Donne-moi ça ! hurla la grand-mère ! »

La vieille mit le collier et se transforma en un grand arbre qui faisait des pièces d'or.

Et c'est ainsi qu'Emilie devint riche et heureuse pour toujours.

Naggy Julie et Soubrat Fanchon

Editorial



Avec l'arrivée du printemps, nous entrons aussi dans une phase de consultation électorale. Présidentielles d'abord, législatives ensuite permettront à chacun de s'exprimer, d'affirmer le choix de la société la plus proche de ses convictions.

Un fait remarquable est, à Bedoin et ailleurs, la volonté manifestée par les citoyens de participer à ces scrutins. Nous avons noté l'inscription de 34 nouveaux électeurs jeunes sur nos listes, ce qui porte l'ensemble à 2 466 (1 301 femmes, 1 165 hommes). Bedoin s'était déjà distingué pour la participation aux scrutins régionaux et cantonaux de mars 2004 et notre commune avait reçu une Marianne de Bronze du civisme. Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons vous accueillir encore plus nombreux aux bureaux de vote situés au Centre Culturel.

Le dernier budget du mandat a été voté par le Conseil Municipal le 5 avril. Il comporte des projets d'investissement importants axés en priorité sur la sécurité et les aménagements collectifs. Vous avez d'ailleurs déjà apprécié certains aménagements routiers. D'autres vont suivre sous peu. Pour la 7ème année consécutive (les 7 années de notre mandat) les taux d'imposition restent stables, ce qui ne peut que réjouir chacun.

La saison touristique débute, de grands événements sportifs et culturels sont déjà programmés !

Nous souhaitons la bienvenue à nos visiteurs et vous assurons de notre engagement.

Luc Reynard et le Conseil Municipal

Le Centre de Loisirs Municipal

Succédant au Rigaou, il a rouvert ses portes, pour le plus grand plaisir des enfants de Bedoin et des environs, sur la période des vacances de février dernier avec une fréquentation moyenne journalière avoisinant la quinzaine de participants. Un chiffre tout à fait honorable pour une relance, après quelques mois de fermeture.

Les accueils du mercredi ont repris, eux aussi, leur rythme de croisière. Ils fonctionnent jusqu'au 27 juin inclus et reprendront le 03 octobre prochain.

Concernant l'été, le centre ouvrira du 10 juillet au 17 août inclus. Diverses activités seront proposées aux 03-12 ans sur le thème de « la découverte des pays du monde ».

Des mini-séjours seront organisés, le premier, du 09 au 13 juillet « Sur les traces du Dahut » pour les 09-12 ans, au Mont

Serein (Dévalkart, Trampoline, Acrobranches, Randonnées), le second, du 23 au 27 juillet « Devenons de bons fermiers » pour les 06-09 ans, à la ferme pédagogique de Sarriens (découverte du milieu rural, activités diverses liées à l'environnement). Les places seront limitées.

Pour les pitchounet(te)s téméraires (04-06 ans), une nuitée pourra être proposée en août, en concertation avec les familles (à définir).

Nous rappelons aux parents intéressés par le fonctionnement du centre de loisirs municipal que le projet pédagogique de ce dernier est consultable soit auprès de la directrice, soit auprès de Philippe, en Mairie.

Philippe BENOIT-GONIN / Coordonnateur Enfance-Jeunesse.

Journal municipal d'information de BEDOIN

N° 46 - AVRIL 2007 bimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'Information
Directeur de la publication : *M. le Maire*

Rédacteur en chef : *P. COLIN*

Crédit photos : *Mairie*

Suivi de Fabrication : *N. EYMERÉ*

Tirage 2200 exemplaires

Gratuit, ne peut être vendu

Conception & Réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON © 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseils municipaux - Eclairages urbains et voie lactée . . . 4-5

Le budget communal de 2007 6

Plan d'occupation des sols - Modification et révision . . . 7

La vie à Bedoin 8-9

Nouvelles des associations 10-11

Etat civil - Bibliothèque communale - Informations pratiques . . . 12

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2006

Présents :

Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Colette LECLERCQ, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Robert COMBE, Jean-Pierre DAUBERTE, Gérard BERNARD, Hélien ADAM, Daniel GERBAUD, Georgette RABAGLIA, Pierre RODRIGUEZ, Monique BERNARD, Paule BENNER, Jean-Claude HAUD.

Absents représentés :

Monsieur Franck CLEMENT

Absents :

Messieurs Vincent GIBIER, Michel GONNET, Hubert PROVANE, Daniel MARTINA, Madame Catherine DELBART

DECISIONS PRISES A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

1. Cession de droit au bail chalet Cocadis vente Astier/Galopint à Valenzuela

Il s'agit de la vente d'un chalet situé au lieu-dit « la Grave » dans le Ventoux lot n° 51 du terrain communal du Cocadis (cadastre section ab n°40). Le Conseil Municipal se prononce sur la cession du droit au bail de 72 ans consenti par la commune le 13.11.1971 de la parcelle de terrain correspondant à l'emplacement n° 51 du terrain communal Cocadis sur lequel est édifié ce chalet.

2. Mise en révision du Plan d'occupation des Sols

Suivant les dispositions de la Loi du 7 janvier 1983 et des articles R 123-15 à R123-35 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de prendre une délibération de principe décidant la révision du plan d'occupation des sols de la Commune.

3. Évaluation de transfert de charges des Communes vers la Cove

Suivant le code général des Impôts, les Communes de la Cove doivent délibérer sur le

rapport établi par la commission locale de la Cove évaluant le coût des transferts de charges. Deux rapports sont soumis à approbation :

- L'un du 6.02.2006 portant sur les transferts de charges concernant les communes suivantes :

- la commune de Sarrians pour la crèche Grenadine

- les communes d'Aubignan, Beaumes de Venise, Loriol du Comtat et Sarrians pour le transfert des emprunts qu'elles ont contractés pour la réalisation de nouvelles crèches,

- la commune de Carpentras pour le transfert de l'école municipale des sports de Carpentras

- L'autre du 30.11.2006 concernant les transferts de charges suivants :

- les communes de Beaumes de Venise et de Vacqueyras pour la crèche de Beaumes de Venise

- la commune de Carpentras pour les relais d'assistance maternelle

Le conseil municipal approuve ces deux rapports.

4. Avis sur le retrait du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.M.V.) du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière

Ce retrait est décidé par délibération du comité syndicat du S.M.AE.MV du 24.10.2006. Il est soumis pour avis au Conseil.

5. La réfection des murs de l'ancien cimetière Colline St Antonin

Ce projet de rénovation a fait l'objet d'une évaluation du coût de 82 970 €. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Région (30 %)

Autofinancement communal (70 %)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter les subventions publiques notamment celle de la Région.

6. Décision modificative du budget Commune

Les décisions modificatives suivantes du budget municipal sont soumises au Conseil :

Pour terminer la réfection des Remparts de la Tour 10 000 € sont transférés de la section de fonctionnement (entretien de bâtiments) à la section d'investissement. De même 15 000 € sont transférés du programme réfection du chemin du pluvial du « ROUGADOU » au projet « réfection de rempart de la Tour », ainsi que 22 000 € pour des travaux prévus en régie et non réalisés.

7. Attribution du marché public de travaux pour la réfection du mur des remparts

Sur décision de la commission d'appel d'offre réunie le 28.11.2006, le marché des travaux pour la réalisation d'un mur en béton sur la partie effondrée des Remparts de la Tour est attribué à l'agence S.R.M.V. SACER Sud Est pour un montant de 64 829,18 € TTC.

8. Fixation du tarif de renouvellement des concessions du columbarium

Le tarif pour le renouvellement des concessions est fixé au même prix que pour la concession initiale soit 457,35 €.

9. Versement par avance de subvention à l'association Lou Rigau

Les démarches entreprises pour la municipalisation des services de la crèche et du centre de loisirs ont été provisoirement suspendues dans l'attente de l'entrée en vigueur de nouveaux textes réglementaires. Pour assurer la continuité des services, l'association « Lou Rigau » continue provisoirement à en assurer le fonctionnement. Pour ce faire une avance de trésorerie d'un montant de 10 000,00 € lui est consentie qui sera régularisée sur le budget 2007.

SEANCE DU MARDI 16 JANVIER 2007

Présents :

Luc REYNARD, Paulette BAUDILLON, Colette LECLERCQ, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Robert COMBE, Jean-Pierre DAUBERTE, Gérard BERNARD, Hélien ADAM, Daniel GERBAUD, Jean-Claude HAUD, Catherine DELBART.

Absents représentés :

Madame Monique BERNARD, Monsieur Pierre RODRIGUEZ, Madame Georgette RABAGLIA, Madame Paule BENNER, Monsieur Franck CLEMENT, Monsieur Hubert PROVANE

Absents :

Messieurs Vincent GIBIER, Michel GONNET, Daniel MARTINA.

DECISIONS PRISES A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES

1. Réorganisation du schéma de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil d'une proposition du Conseil Régional en date du 21.11.2006 portant sur le transfert à la voirie communale des sections des routes départementales suivantes :

RD 19, du PR 8460 au PR 8965 soit 505 mètres, transférés en l'état

RD 138, du PR 5026 au PR 5646 soit 620 mètres, transférés après remise en état de la couche de roulement.

La commune procéderait à l'aménagement du carrefour RD 974 et RD 138, le Département participant à hauteur de 150 000 € à la réalisation des travaux de voirie par la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ce projet et de décider l'ouverture d'une enquête publique.

2. Avance de Trésorerie aux Associations

Pour permettre la continuité de fonctionnement du Racing Club, de la M.J.C. et de l'Office de Tourisme les mensualités de subventions versées en 2006 à ces associations, soit respectivement 867 €, 1050 € et 5083 €, continueront à titre exceptionnel à être versées au 1er trimestre 2007 les régularisations intervenant sur le budget communal 2007.

3. Reconduction du bail de location d'un logement communal

Il est proposé de renouveler le contrat de bail du logement communal situé route de Carpentras à côté des services techniques et consenti à Madame Laura Mac Leod pour un an à compter du 1er novembre 2006, le loyer mensuel est fixé à 462,50 €.

4. Remplacement d'un élu à la commission communale de sécurité

Monsieur Jean-claude Haud est proposé pour remplacer Monsieur François Faverian démissionnaire à la commission communale de sécurité.

5. État descriptif de division en volumes de la propriété de M. Benoît NICOLAS

Monsieur Benoît Nicolas est propriétaire d'une maison rue du capitaine à Bedoin (section F; N°392 du cadastre) qui lui a été vendue en 2001 par la Sté Dall'Agnola. Sous cette maison une cave dépasse largement en sous sol l'empiètement de l'immeuble. L'acte de vente ne signale rien quant à l'existence de cette cave.

SEANCE DU MARDI 16 JANVIER 2007

Monsieur Nicolas souhaite revendre sa maison. Il convient d'établir un état descriptif de division, de créer des lots et de délimiter chaque partie avec son propriétaire. Monsieur le Maire propose donc :

- d'attester l'existence de cette cave rattachée à la maison d'habitation et son affectation à usage privé de cette seule maison.
- de faire établir aux frais de Monsieur Nicolas un état descriptif de division en volumes distinguant le sol et le sous-sol
- d'accepter si nécessaire le déclassement du sous-sol considéré comme faisant partie du domaine public, sans autre formalité que cette délibération.

6. Avenant à la contractualisation 2003-2007 avec le Conseil Général

Le plan de contractualisation passé en 2004 avec le conseil Général prévoyait d'affecter en 2007 la subvention annuelle de 81.991 € à la construction d'un bâtiment pour les services techniques. Monsieur le Maire propose de changer par avenant cette affectation pour affecter ces crédits aux travaux d'aménagement de la place de la Vigneronne.

7. Demande de subvention pour l'aménagement de la place de la Vigneronne

Le projet d'aménagement de la Place de la Vigneronne a été chiffré à 426 421 € HT.

Monsieur le Maire demande d'approuver ce dossier et d'obtenir l'autorisation de solliciter les aides financières publiques possibles notamment celle de la Région. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Région (30 %)	127 926,00 €
Département (Contractualisation)	81 991,00 €
Autofinancement communal	241 704,00 €

8. Demande de subvention au titre de la Dotation Générale d'Équipement 2007 pour la réfection des murs de l'ancien cimetière sur la colline St Antonin

La délibération n°1031 en date du 18.12.2006 a approuvé l'avant projet de réfection de ces murs. Le montant des travaux s'élève à 82 970 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

subvention Conseil Régional 30 %	24 891,00 €
DGE (30 %)	24 891,00 €
Autofinancement communal (40%)	33 188,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce plan de financement pour constituer un dossier de demande de subvention.

9. Approbation de conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux avec l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire donne lecture et soumet à l'approbation du Conseil deux projets de convention entre la Commune et l'Office de Tourisme de Bedoin pour deux ans à compter du 1er janvier 2007, l'un concernant les objectifs et l'autre la mise à disposition de locaux communaux.

10. Révision du Plan d'occupation des Sols

La mise en révision du plan d'occupation des sols a pour objectif de reprendre le document d'urbanisme approuvé en 2001 en y intégrant le nouveau contexte législatif et notamment les dispositions issues des Lois de Solidarité et Renouvellement Urbains (13 décembre 2000) et Urbanisme et Habitat (2 juillet 2003). La commune doit également réfléchir sur ses orien-

tations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable afin de permettre un développement harmonieux de la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de :

- prescrire la révision du POS sur l'ensemble du territoire communal,
- fixer les modalités de la concertation prévue par le code de l'urbanisme de la façon suivante : réunions publiques, exposition publique, articles dans le bulletin municipal.
- charger le cabinet « Habitat et Développement 84 » de la réalisation de la révision du POS.
- inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du POS au budget primitif 2007.
- solliciter de l'Etat l'attribution d'une dotation allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du POS.

NB. : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Eclairages urbains et voie lactée

Il y a une cinquantaine d'années, l'écrivain et journaliste Albert Camus, revenant d'une excursion nocturne au mont Ventoux notait pour exprimer son admiration : « La Voie lactée descend jusque dans les nids de lumière de la vallée. Il y a des villages dans le ciel et des constellations dans la montagne ».

Au fil des ans, les « nids de lumière » de la vallée n'ont cessé de grandir en superficie et en intensité lumineuse, si bien que de nombreux citadins estiment qu'il est temps de mettre fin aux débauches d'illuminations transformant la nuit de nos villes et villages en un long crépuscule. Il devient impossible d'observer les étoiles en ville.

Au moment où nous sommes invités à limiter nos consommations d'énergie, il est urgent de prendre conscience du fait que les lumières artificielles nocturnes doivent servir à éclairer exclusivement le sol des voies de circulation urbaines et que les autres éclairages (monuments, enseignes lumineuses, vitrines, immeubles de bureau) doivent réduire leur intensité.

Il existe actuellement des techniques et des matériels qui permettent d'éclairer mieux. Certaines communes - dont la nôtre - ont déjà commencé à moderniser leur système d'éclairage avec le souci d'économiser l'énergie et donc de limiter les fameux « gaz à effet de serre » dans l'atmosphère.

Gageons que d'ici quelques années nos villages pourront passer de belles soirées dans la contemplation de la voie lactée en compagnie de leurs enfants et petits-enfants.

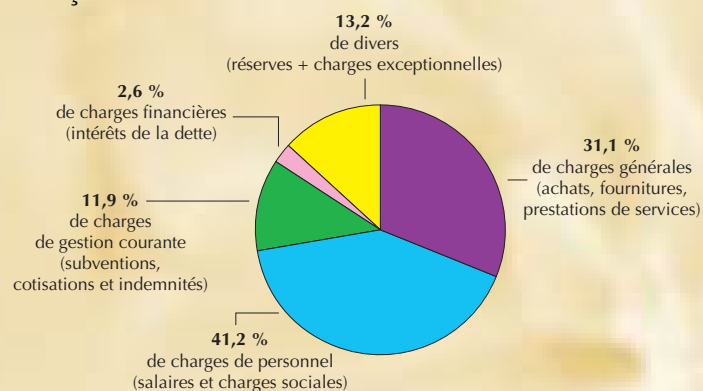
Jean FAUCHE

Le budget communal de 2007

Ce budget a été voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 avril 2007 après qu'ait été approuvé le compte administratif (résultats comptables) de l'exercice 2006.

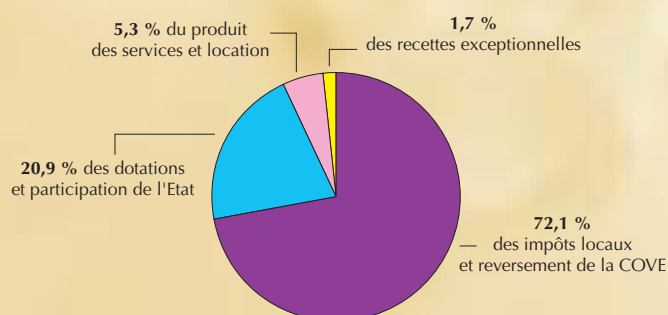
Nous vous en présentons ci-dessous la synthèse en distinguant comme il convient la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les chiffres sont arrondis au millier d'euro.

Les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles prévues) s'élèvent à **2 440 000 €** qui se répartissent de la façon suivante :



Nota : Ces chiffres font apparaître une augmentation de 10 % environ par rapport au budget 2006. Ils comprennent cependant une réserve de 318 000 € non affectée à des dépenses identifiées ; en déduisant cette réserve du budget 2007, l'augmentation des dépenses prévues n'est que de 2,3 %. Elle résulte des achats et services et des subventions versées.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues s'élèvent à **2 797 000 €** qui se répartissent ainsi :



Soit une augmentation de 2,6 % des recettes prévues au budget 2006, provenant des recettes fiscales (**sans augmentation des taux d'imposition communaux, seule variant la base d'imposition fixée par l'Etat**) et pour une moindre part des dotations de l'Etat.

On peut donc considérer que les majorations de recettes prévues couvrent les majorations des dépenses prévues.

Les dépenses réelles d'investissement prévues s'élèvent à **2 084 000 €** qui se répartissent entre :

- le remboursement en capital des emprunts antérieurs soit **258 000 €**
- des opérations d'équipement restant à payer sur le budget d'investissement de 2006 (opérations réalisées ou en cours de réalisation mais non payées en 2006) soit **362 000 €**
- des opérations nouvelles d'équipement pour **1 450 000 €**.

Parmi ces opérations, les plus importantes concernent :

- l'Aménagement de la Place de la Vigneronne (Poste et Centre Culturel).
- l'Aménagement des entrées du village sur les routes de Crillon et de Malaucène.
- la réfection de la chaufferie du groupe scolaire.
- la réfection du mur de l'ancien cimetière sur la colline St Antonin.
- la sécurisation du centre du village.
- la réfection d'un court de tennis.
- des achats de véhicules.
- des études préalables pour des aménagements à venir.
- divers autres programmes d'achats, de travaux et d'aménagements.

Le financement de ces investissements est prévu :

- par des dotations et fonds divers (remboursement de TVA et Taxe locale d'équipement) pour 18 %.
- par des subventions déjà acquises pour 28,2 %.
- par l'emprunt, (en attendant des subventions en cours d'instruction mais qui ne peuvent être budgétées avant leur attribution), pour 13,9 %.
- par autofinancement de la commune (résultats antérieurs + excédents de fonctionnement budgétés en 2007) pour 48,8 %.

En résumé, ce budget 2007 se caractérise :

- par une augmentation modérée des dépenses de fonctionnement, couverte par une augmentation parallèle des recettes prévues.
- par un programme d'investissements ambitieux qui devrait être couvert pour près de 50 % par notre capacité d'autofinancement, sans recours à l'emprunt inscrit au budget, lorsque les subventions en cours d'instruction auront été attribuées.

Rappelons que ces résultats devraient être obtenus **sans majoration des taux d'imposition communaux, restés parfaitement stables depuis 2001 et tout en diminuant de plus des 2/3 la dette de la commune, ramenée à un niveau acceptable.**

Pierre COLIN

Plan d'occupation des sols (P.O.S) : modification et révision

Ces deux procédures se différencient par leurs objectifs et leurs modalités de mise en œuvre :

La modification : elle ne change pas l'équilibre général du P.O.S. Elle porte uniquement sur des détails de règlement ou des précisions concernant des textes réglementaires et leur interprétation. Elle n'a pas vocation à ouvrir de nouvelles zones à la construction. C'est une procédure rapide (quelques mois), soumise à enquête publique. Elle peut porter sur un ou plusieurs points. A Bedoin, une modification du P.O.S. a été décidée en début d'année par un arrêté municipal dont le Conseil Municipal a été informé. Le commissaire enquêteur est désigné, l'enquête publique aura lieu prochainement.

La révision : elle peut modifier les zones, changer leur destination (de façon plus favorable ou défavorable suivant la parution de nouveaux textes) et agir sur l'équilibre général du P.O.S. C'est une opération de longue haleine (2 ou 3 ans voire plus pour la dernière révision approuvée en 2002 et commencée en 1995). Elle est soumise à une procédure stricte que nous allons détailler puisque le Conseil Municipal a décidé dans sa séance du 16.01.2007 la révision du POS existant. Le nouveau document se nommera « **Plan local d'urbanisme** » (P.L.U.).

Le P.L.U est un document plus complet que le P.O.S, il intègre notamment des éléments de Développement Durable. Il s'articule avec les projets des communes voisines dans le cadre du S.C.O.T. (1), actuellement en gestation avec la COVE (25 communes) plus les 5 communes des Terrasses du Ventoux.

Cette procédure impose une concertation et l'obligation d'informer régulièrement la population au cours des travaux. Le cabinet « **Habitat et Développement** » de Caumont a été retenu pour mener à bien cette tâche. La mise en oeuvre du P.L.U. comporte 6 phases :

Phase 1 : Diagnostic. C'est un état des lieux : études démographiques, statistiques, recensement agricole, études spécifiques telles P.P.R.I (2), réseaux existants (eau, assainissement, pluvial, électricité), Loi montagne, Lois diverses sur l'environnement.

Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la Commune pour favoriser le renouvellement urbain, préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Phase 3 : Concertation de la population. La population, les associations, les représentants professionnels s'expriment dans le cadre de réunions publiques, d'expositions de panneaux et d'articles dans le Passadou. Le Conseil Municipal se prononcera alors pour arrêter le projet de P.L.U.

Phase 4 : Élaboration du document. C'est le rôle du cabinet qui prenant en compte les étapes précédentes préparera le rapport de présentation, le P.A.D.D., les orientations d'aménagement, le règlement, les documents graphiques, les annexes.

Phase 5 : Enquête publique - Elle sera réalisée après avis des organismes associées (D.D.A., D.D.E., D.I.R.E.N (3), A.O.C, propriété forestière etc...) sous l'autorité d'un commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif.

Phase 6 : Approbation - Après remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal approuvera définitivement le P.L.U., qui restera néanmoins susceptible du recours administratif traditionnel de 2 mois.

Ces différentes étapes s'étaleront sur 2 à 3 ans.

Quelle que soit l'impatience légitime de chacun, il n'est donc pas temps aujourd'hui de définir les parcelles qui seront ou ne seront pas constructibles. Il s'agit d'abord de préciser nos objectifs pour la commune.

- Comment faire face à l'accroissement massif de la population avec les conséquences qu'il entraîne ?
- Faut-il encourager la vente massive de terrains agricoles ?
- Faut-il laisser libre cours à la spéculation foncière au détriment du maintien d'une communauté villageoise à taille humaine ?

Autant de questions que les décideurs que nous sommes tous devront se poser en leur âme et conscience pour définir comment nous préparerons le Bedoin des générations futures !

Luc REYNARD

(1) S.C.O.T. : Schéma de Cohérence Territoriale

(2) P.P.R.I. : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

(3) D.I.R.E.N. : Direction Régionale de l'Environnement

Les aménagements des entrées du village réalisés ou prévus par le département et la commune



Les Bedoinais ont pu apprécier les travaux d'aménagement réalisés par la Direction Départementale de l'Équipement sur le carrefour du Pont et l'entrée du village en venant de Carpentras. Ces travaux qui répondent à des impératifs de sécurité ont été réalisés à l'initiative du Conseil Général; ils comportent en particulier la création d'un trottoir sécurisé qui a été prolongé (à la demande de la commune et à ses frais) jusqu'aux dernières maisons urbaines, ainsi que l'enfouissement des réseaux qui permettra ultérieurement de supprimer les poteaux et fils électriques et téléphoniques. Nous nous réjouissons de ces réalisations faites pour le confort de tous et qui se poursuivront sur la route départementale N° 974 par des aménagements sécurisés à hauteur du stade et ultérieurement de la coopérative vinicole.

Citons également les nouveaux panneaux de déviation mis en place par la municipalité pour la déviation du lundi matin.

Le Conseil Général a proposé à la Commune, qui en a accepté le

principe, le transfert au domaine communal des entrées de village sur les routes départementales de Crillon-le Brave et de Malaucène. Une enquête publique aura lieu à ce sujet du 28 mai au 11 juin prochain.

Le Conseil Général réalisera deux aménagements paysagers à l'entrée de la ville sur ces voies afin de limiter la vitesse. Le rond point du quartier du Pont, aujourd'hui terminé, fait partie de ces aménagements. En plus une dotation de 150 000 € nous est attribuée par le Conseil Général pour la remise en état de la chaussée, la création de trottoirs, l'enfouissement des lignes aériennes (électricité et téléphone) et la pose d'éclairages nouveaux, à terme.

Par ailleurs plusieurs personnes nous ont fait part de leur inquiétude en constatant que les aménagements réalisés récemment par le Département sur la route départementale au delà du Rond Point du cycliste s'arrêtaient avant le pont qui par son étroitesse représente un danger réel.

Nous partageons leur préoccupation et souhaitons que se poursuivent l'aménagement et l'élargissement de la route vers Carpentras, mais il s'agit là d'aménagements routiers lourds, relevant uniquement du Département et qui échappent totalement à notre compétence. Si nous sommes consultés et associés aux décisions du Département concernant les aménagements des routes départementales à l'entrée du village (marquée par le panneau « Bedoin »), il n'en est pas de même au delà de ces limites où les travaux résultent des décisions du Conseil Général et des crédits disponibles... Nous souhaitons seulement que ces aménagements de la route de Carpentras, bien avancés sur le territoire de notre commune, se poursuivent au delà dans les meilleurs délais possibles, pour la sécurité de tous.

Pierre COLIN

Travaux réalisés sur les remparts : une technique nouvelle



L'entreprise SRMV, sous la maîtrise d'oeuvre de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E), a réalisé la construction d'un mur en béton projeté pour combler et sécuriser la brèche existante dans ces remparts sur le Chemin des Remparts. Ce mur sera ensuite habillé avec des pierres de récupération provenant de l'ancienne cave vigneronne de façon à assurer la continuité esthétique des remparts.

Toujours à propos des chenilles processionnaires

L'article publié à ce sujet dans le n°45 du Passadou a suscité vos réactions. Précisons en particulier le danger grave que représentent ces chenilles, notamment pour les animaux (chiens et chats) qui s'en approchent mais aussi pour les personnes chez lesquelles elles peuvent

provoquer de sérieuses allergies. Ces dangers résultent des fines particules que projettent ces chenilles lorsqu'elles se sentent menacées et peuvent donc être provoqués même sans contact physique.

Alors ... prudence.

La rédaction du Passadou

Humeur

Depuis plusieurs mois un STOP a été placé au débouché de la rue de la porte St Jean devant l'école maternelle. Ce STOP est destiné non à protéger les véhicules venant éventuellement du chemin Henri et Jules de la Madeleine, mais à protéger les piétons et notamment les enfants venant de la gauche, vers laquelle il n'y a aucune visibilité.

On constate que la majorité des automobilistes ne respectent pas ce STOP, certains le franchissent même à vive allure !

Il ne m'appartient pas de veiller à l'application du Code de la route mais je suis scandalisé par ce comportement irresponsable qui tendrait à prouver que pour ces personnes – y compris des mamans d'enfants scolarisés – on ne respecte un STOP que pour protéger son véhicule mais pas pour protéger les piétons ! Faudra-t-il attendre un accident corporel pour qu'elles en prennent conscience ?

Pierre COLIN

Championnat de France de cyclisme des sapeurs pompiers à Bedoin

Le Centre de Secours de Bedoin, l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Vaucluse et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse ont le plaisir de vous annoncer que le 25ème Championnat de France de cyclisme sur route (ainsi que le 7ème championnat du contre la montre) des sapeurs pompiers auront lieu à Bedoin les 19 et 20 mai 2007.

C'est sur un tracé exigeant, au pied du mont Ventoux que se disputeront ces épreuves.

Cet évènement national, confirme la place que tient la petite reine à proximité du mont Ventoux. Cette épreuve servira de test et de qualification pour les Championnats du monde qui auront lieu à Montefiascone en Italie du 29 juin au 1er juillet 2007.

Interrogé par la rédaction du Passadou le Lieutenant Stéphane Rabaglia, chef de corps de Bedoin commente cet événement :

« Sur deux jours nous attendons 400 participants venus d'une

soixantaine de départements. Ces coureurs sont tous des sapeurs-pompiers ou bien des personnes travaillant dans un service d'incendie et de secours. Pour la plupart ce sont des sportifs de haut niveau.

Nous préparons cette manifestation depuis septembre 2006. De nombreux départements souhaitaient recevoir cette compétition et nous sommes fiers que les instances nationales aient retenu le Vaucluse et Bedoin pour cette organisation. Nous remercions chaleureusement Monsieur le Maire de Bedoin et ses services ainsi que l'Office de Tourisme qui nous ont tout de suite encouragés dans la conduite de ce projet.

Malgré la gêne que cela occasionnera pour les riverains, je souhaite que le village tout entier vive la fête avec nous et je vous donne rendez-vous le samedi et le dimanche soir sur la place des Ecoles pour la remise des maillots du championnat de France ».

Critérium de la randonnée pédestre du Vaucluse

540 randonneurs venus du Vaucluse et pour certains d'entre eux de beaucoup plus loin ont participé le dimanche 15 avril au Critérium de la randonnée pédestre, organisé à Bedoin par la Fédération départementale et les Associations locales de randonnée. Tous ont pu parcourir l'un des 4 parcours qui leur étaient proposés dans le

Ventoux (11, 15, 20 ou 30 kms). Monsieur le Maire était présent pour la remise des coupes, notamment au plus jeune participant (6 ans) et au plus âgé (85 ans !). Bravo à tous ces amoureux de la randonnée.

Félicitations

Félicitations à Monsieur Gilles Bernard qui a été élu à la Chambre d'agriculture de Vaucluse (collège des exploitants agricoles).

Monsieur Bernard est également membre du Conseil départemental de concertation auprès du Conseil Général de Vaucluse.

Camping municipal

Une nouvelle saison touristique démarre. Toute l'équipe du camping est prête à recevoir nos amis campeurs depuis le 15 mars et jusqu'au 31 octobre 2007. Nous souhaitons revoir les habitués et accueillir le plus grand nombre possible

de nouveaux venus qui profiteront des installations rénovées notamment celles des toilettes des Eritans remises en état. La piscine sera ouverte à partir du 15 juin.

Rappel

Les obligations de débroussaillage

Comme chaque année, l'Office National des forêts rappelle à tous les habitants les obligations de débroussaillage. Ces obligations ont pour seul but la protection des biens et des personnes contre les risques d'incendie de forêt. Elles s'appliquent à tous les bâtiments situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier. Le débroussaillage doit être effectif sur un rayon de 50 mètres autour de l'habitation et des ses dépendances.

Pour tout renseignement complémentaire, concernant ces obligations, s'adresser à l'Office National des Forêts (Tél : 04.90.65.60.29). Rappelons par ailleurs que les feux en plein air sont interdits entre le 1er mars et le 15 avril et du 1er juin au 15 octobre (pour plus de précisions se renseigner en mairie).

Déclaration de location saisonnière

Tous les propriétaires qui louent en location saisonnière tout ou partie d'une habitation située sur le territoire de la commune sont tenus de faire à la mairie une déclaration de location.

Cette obligation s'impose à l'ensemble des logeurs professionnels (hôtelier, camping, centre de vacances) ou occasionnels (gîtes, chambre d'hôtes, meublés de tourisme etc...), quelle que soit la

durée de la location saisonnière.

Elle sert de base au calcul de la taxe de séjour forfaitaire mise en place par la commune depuis plus de 20 ans.

Rappelons que les logeurs qui manquent à cette obligation sont passibles de contraventions.

Mémoire



Nicolas Gravier nous a quittés le 16 février.

Âgé de 23 ans, après une scolarité primaire à Bedoin, il avait suivi une formation agricole, dans la tradition de la famille Gravier et se préparait à créer une entreprise de travaux paysagers.

Garçon plein de joie et d'humour, passionné d'automobile, il a lutté jusqu'au bout avec courage et détermination, soutenu dans sa lutte par le personnel exemplaire de l'Institut Paoli-Calmettes à Marseille.

A ses parents Régis et Simone, à son amie Valérie, à Elise et Adrienne ses grands-mères, à ses proches et copains nous disons notre soutien.

Une visite au cimetière, une simple fleur sur sa tombe c'est se souvenir près de lui des bons moments partagés.

Luc REYNARD

Imagine **Troisième Festival International de Cinéma Jeune Public** **1er au 7 juin 2007**

La troisième édition d'IMAGINE, aura lieu du 1er au 7 juin 2007 en partenariat avec la COVE.

Ce Festival ouvert à tous les publics propose tout au long de la semaine des ateliers, des expositions, des concerts, beaucoup de projections de films, souvent inédits.

Bedoin recevra le Festival le lundi 4 juin après-midi au Centre Culturel.

Projection des films de Karel Zeman « Le Sortilège des 3 lutins » et « Les Aventures Fantastiques » d'après Jules Vernes.

Les autres soirées du Festival IMAGINE :

- 2 juin à Carpentras : au quartier des Amandiers. Projection du film « Le Gone de Chaaba » précédée d'un moment de partage gourmand.

- 3 juin au Mont Serein : « Ciné Concert » avec la projection dans le Ventoux du film « Les Aventures Du Prince Ahmed », accompagné par des musiciens de différents horizons.

- 4 juin à Mazan : « D'une rive à l'autre », animations et concert musical dédiés au Maroc.

- 5 juin à Aubignan : « Ciné Buffet » au milieu des chevaux, aux écuries du Bregoux. Projection du film « Zaïna, cavalière de l'Atlas ».

- 6 juin à Modène : « Ciné Buffet » avec la projection d'un film surprise de « La Lanterne Magique » (premier Ciné Club des Enfants de la Planète).

Pour plus de précisions n° 04.90.60.31.39 - Monsieur Marignane

La M J C

Points d'accès à l'internet tout public aux centres Eric de Bedoin

A la bibliothèque municipale (Centre culturel)

Un poste avec connexion ADSL est accessible gratuitement sur réservation pour les personnes inscrites à l'année à la bibliothèque, uniquement pour la recherche documentaire.

A l'espace jeunes municipal - salle multimédia (prés du stade)

La MJC de Bedoin dispose de cinq postes avec connexion ADSL, d'un scanner et d'une imprimante, accessible gratuitement. L'animateur multimédia de la MJC, Mr Etienne Angel, est présent pour vous guider. Cette salle est ouverte hors périodes

de congés scolaires, **tous les lundis de 14h à 20h et tous les samedis matins de 9h à 12h.**

Pendant les congés scolaires, **les lundis matins de 9h à 12h et les samedis matins de 9h à 12h.**

Dans la limite de ses horaires, certaines plages horaires sont accessibles par priorité aux personnes en recherche d'emploi ou aux adolescents souhaitant travailler leurs devoirs scolaires.

Renseignements auprès d'Etienne Angel : 04.90.41.72.78

Courriel : eric.mjcbedoin@hotmail.fr

La croisade de la MJC pour votre sécurité internet

Le centre informatique ERIC de Bedoin vous a proposé au cours du 1er trimestre plusieurs animations sur les sujets suivants :

- Sécurité de votre ordinateur et de vos connections le 20 janvier animé par Madame Stéphanie Perillaud.

- Protection de vos enfants dans l'Internet sans crainte le 19 mars par Monsieur Etienne Angel.

- Conférence sur logiciels libres et gratuits animée par Francis Mikolajczyk.

Ces conférences ont été vivement appréciées par le public présent et incite la M.J..C à prévoir l'organisation de nouvelles manifestations sur différents aspects de l'utilisation de l'informatique et d'Internet.

Don du sang

L'Amicale des Donneurs de Sang remercie les 45 personnes qui ont répondu à son appel. Avec 45 donateurs le 27 mars c'est un peu mieux qu'en 2006.

Tous ceux qui sont âgés de 18 à 65 ans pourront nous rejoindre à la prochaine collecte qui aura lieu au Centre Culturel le 17 juillet prochain de 15h30 à 19h30.

Le vendredi 11 mai 2007 à 18h30 au cours d'une réunion au Centre Culturel, les personnes présentes devront désigner un nouveau Président en remplacement de Mme Valérie BUSCAINO démissionnaire.

Téléthon 2007

L'équipe organisatrice et bon nombre de bénévoles associatifs locaux, impliqués sur la manifestation 2006 ont accueilli Monsieur Michel Proot, responsable de secteur du Téléthon (Mme Décher, Présidente de l'AFM84 ayant été excusée), le 04 avril dernier afin d'échanger sur les perspectives de la prochaine édition fixée les 07 et 08 décembre prochain et de lever le verre de la solidarité.

De nouvelles animations ont pu être envisagées mais les idées seront toujours bien accueillies et peuvent être, dès à présent, déposées en Mairie, soit dans le casier de Mme Bernard, conseillère municipale soit auprès de Philippe Benoît-Gonin.

Un collectif coordonnateur de la manifestation s'est créé. Il vous proposera une réunion à la rentrée de septembre (date non définie, à ce jour).

Si cette démarche vous intéresse, faites vous connaître, afin qu'ensemble nous puissions faire grandir l'espoir de toutes celles et tous ceux qui croient en des lendemains meilleurs, grâce à la recherche médicale.

Pour le collectif, Monique BERNARD.

L'association locale A.D.M.R. de Bedoin (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Créée en 1983 sous la présidence de Madame Suzanne Roux, son objectif est d'apporter une aide matérielle et morale aux familles rurales, aux personnes âgées pour leur maintien à domicile et à toute personne en difficulté, notamment après une hospitalisation ou pour faire face à des problèmes familiaux ponctuels.

Elle est membre de la Fédération Départementale des A.D.M.R. Son champ d'action s'étend sur Bedoin et sur les communes de Flassan et de Crillon le Brave depuis le 1er mai 2006.

L'activité de l'A.D.M.R a un impact social mais également économique du fait du nombre de personnes prises en charge, de l'effectif d'Aides Ménagères employées et du budget annuel qu'elle gère.

Quelques chiffres illustrent cette activité en 2006. 57 personnes prises en charge, 16 aides ménagères, 13195 heures effectuées, 195 957 € de budget annuel.

Pour bénéficier des services de l'Association, prenez contact en Mairie avec un responsable de l'Association qui vous fournira toutes informations ainsi que le dossier à établir. Il peut se déplacer à domicile si vous le souhaitez. Les modalités de prise en charge sont fonction de votre état de santé, de votre âge, de vos ressources et éventuellement des organismes de couverture sociale.

Ces critères permettent de choisir la prise en charge adaptée à votre cas personnel et de bénéficier éventuellement de l'aide du Département (Allocation Personnalisée d'Autonomie), de la C.R.A.M., et des organismes mutualistes (MGEN, AVA, CAVIMAC etc...) auxquels vous adhérez.

Paulette BAUDILLON et Jacques POMIAN

Le Ventoux et les cyclistes

Félicitations aux 3 élèves de première scientifique du Lycée Louis Giraud de Carpentras qui, après avoir ramassé au cours d'une sortie dans le Ventoux 50 litres de déchets sur 800 mètres de route (!) ont décidé de travailler sur les rapports entre le cyclisme et le respect de l'environnement.

Le Dimanche 8 avril, avec l'accord des maires et des offices du

Tourisme de Bedoin et de Sault, ces jeunes ont proposé à tous les cyclistes abordant les pentes du mont Ventoux de signer une charte par laquelle ils s'engagent à respecter l'environnement et à ne pas jeter de déchets en dehors des poubelles.

En échange de cet engagement les signataires se sont vus offrir une boisson gratuite au Chalet Reynard.

La boule du Ventoux

Programme bouliste :

En mai : les mardis 1er et 8 - 15 h Pétanque mêlée – concours ouvert à tous sans licence

le jeudi 17 mai – 15 h – concours à la mêlée sans licence

les samedis 5, 12, 19, 26 - 15h - concours à la mêlée

les dimanches 6, 13, 20 - 15h - concours à la mêlée

Dimanche 27 mai – 9h - Jeu provençal – 3 joueurs Challenge « Boule du Ventoux »

En juin : les 2 et 3 juin pas de concours (Course de Côtes)

les vendredis 1er, 8, 15, 22, 29 juin – 21h – Pétanque montée – 2 joueurs

les dimanches 10, 17, 24 – 15h – concours à la mêlée

En juillet : Dimanche 1er juillet – 15h - concours à la mêlée

Etat Civil

NAISSANCES :

Cerise ROUXnée le 17.02.07
Mallauray ACLOQUEnée le 23.02.07
Kassandra NESENSOHNnée le 03.03.07
Tamara LODZIAKnée le 10.03.07

DECES :

Yvonne BERNARD veuve COUTELEN (87 ans) ..le 12.02.07
Georges LEMAIRE (69 ans)le 16.02.07
Maurice JEAN (77 ans)le 17.02.07
Aimé GABRIEL (83 ans).....le 26.02.07
Yves REITLINGER (86 ans).....le 07.03.07
Louis TRAZIC (92 ans)le 21.03.07
Delphine (Gilberte) GIRAUD veuve BERTI (95 ans)....le 25.03.07
Marcelle DUBS veuve PEYCERÉ (80 ans).....le 07.04.07
Charles PERRET (87 ans).....le 15.04.07

Calendrier des gardes des médecins

BEDOIN / VILLES-SUR-AUZON / MORMOIRON

Du vendredi 20h00 au lundi 8h00

28 - 29 avril - 1er mai.....Dr BARNICAUD.....04.90.12.81.09
5, 6, 8 mai.....Dr NADRA.....04.90.61.88.96
12 - 13 mai.....Dr DIETERLEN04.90.65.92.12
17, 19, 20 mai.....Dr LUNADIER.....04.90.61.80.27
26 - 27 mai.....Dr GAUDET04.90.65.64.96
2-3 juin.....Dr NADRA.....04.90.61.88.96
9 - 10 juin.....Dr BARNICAUD.....04.90.12.81.09
16 - 17 juin.....Dr DIETERLEN04.90.65.92.12
23 - 24 juin.....Dr LUNADIER.....04.90.61.80.27
30 juin - 1er juillet.....Dr GAUDET04.90.65.64.96
7 - 8 juillet.....Dr NADRA.....04.90.61.88.96

SAMU 15 - POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17

URGENCE DENTAIRE

Dimanches et jours fériés - Téléphone : 04.90.31.43.43

Souffle printanier à la bibliothèque

Le « Printemps des poètes », cette année, a encore tenu toutes ses promesses. Le petit recueil de poésies largement distribué et l'affichage des poèmes dans le village ont apporté quelques moments de douceur. Les grands comme les petits ont pu s'essayer à l'écriture poétique lors d'ateliers d'écriture organisés pour l'occasion, et leurs créations sont vraiment étonnantes ! Puis, quelques courageux élèves de CM2 ont ravi leurs petits camarades lors de l'heure de la poésie.

En cette année de célébration du centenaire de la naissance de René Char, la bibliothèque avait invité M. Claude Lapeyre à nous faire découvrir ce grand poète. Son intervention et la lecture de poésies de R. Char ont réellement séduit l'auditoire.

Le concours d'art postal organisé en Février par le service Culturel de la CoVe a également connu un vif succès.

71 magnifiques enveloppes sont arrivées à la bibliothèque municipale. Nous remercions tous ceux et celles qui se sont pris au jeu. La remise des prix a eu lieu à la bibliothèque de Saint-Pierre-de-Vassols le 14 avril.

D'autres animations sont déjà programmées :

L'heure du conte, mercredi 23 mai à 17h30, salle du conte lu.

Mercredi 6 juin, à 18 h 30, Jacques Danois, bedoinais d'adoption, viendra présenter son dernier livre « Micro au poing ».

Paul Anrieu nous fera l'amitié d'en lire quelques passages. Les ouvrages de M. Danois sont déjà disponibles à la bibliothèque. « Lis-moi une histoire » clôturera ce premier semestre le mercredi 13 juin, 17h, à la bibliothèque.

Si seule la lecture vous intéresse, nous vous accueillons toute l'année dans des locaux agréables, avec un choix de près de 6000 documents pour tous les âges et tous les goûts ! De plus, l'inscription et le prêt sont **gratuits pour les bedoinais**.

Les vacanciers sont toujours bienvenus : un simple chèque de caution de 16 € par personne, restitué à votre départ, vous permettra d'emprunter 3 documents pour trois semaines.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi : 15h/18h - Mercredi : 10h/12h - 15h/18h

Jeudi et Vendredi : 16 h/18 h - Samedi : 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72 - Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Muriel BIEOU et Angélique BELLON

LES DATES A NOTER : Festivités ... et

6 mai : Elections présidentielles - 2ème tour
19 et 20 mai : Championnat de France cycliste des Sapeurs Pompiers
2 - 3 juin : Course de Côtes du Ventoux
9 - 10 juin : Course cycliste « La Sporta »
10 juin : Elections législatives 1er tour
14 juin : Dauphiné Libéré - arrivée d'étape au Sommet du Ventoux
16 juin : foire artisanale
17 juin : Elections législatives 2ème tour
23 juin : Spectacle G.R.S. de la M.J.C.
23 juin : Feux de la St Jean au sommet du Ventoux
30 juin : Spectacle de danse de la M.J.C.
6 juillet : Foire artisanale
7 juillet : Crions Z'ensemble - Festival de musiques actuelles

NOUVEAUX COMMERCANTS OU SERVICES

La galerie « L'Atelier des Arts » a ouvert ses portes le 29 mars 2007. Nicole Olivieri y présente les peintures, sculptures, céramiques et bijoux d'artistes « jeunes talents » ou « confirmés ». Figuratif et abstrait se côtoient et les expositions sont renouvelées tous les deux mois. Adresse : rue des Boeufs à 50 mètres de l'Office de Tourisme

Valérie coiffure - « coiffure à domicile pour Elle et Lui » nous informe de sa création - Tél : 06.22.36.29.66